

226C1505
FR001400PVN6-FS0800

10 septembre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIRIDIEN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 septembre 2026, la société Janus Henderson Investors UK Limited¹ (201 Bishopsgate, Londres, EC2M 3AE, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 septembre 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 364 072 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIRIDIEN sur le marché.

¹ Contrôlée par Janus Henderson Group Ltd. La société Janus Henderson Investors UK Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 7 219 747 actions représentant 7 256 239 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.